



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Syndicat du Val-de-Marne

La décharge de l'école Lallier B à L'Haÿ les Roses maintenue !

Communiqué du SNUDI-FO 94

Le SNUDI-FO 94 rappelle que la remise en cause des décharges de direction en REP et REP+ est postérieure au CDEN et s'est ajoutée à toutes les mesures de fermetures, de suppression de quotité de décharges en zone banale. Elle découle de la circulaire mouvement contre laquelle les 5 élus du SNUDI-FO 94 et les 3 élus du SNUipp ont voté lors de la CAPD du 5 mars. Le SNUDI-FO avait d'ailleurs alerté les collègues (qui n'avaient même pas été prévenus par l'administration, comme d'ailleurs, visiblement, leurs IEN) à ce sujet dans une [lettre ouverte à la DASEN](#).

Mardi 13 mars, plusieurs de ces écoles, notamment Lallier à L'Haÿ-les-Roses et Romain Rolland B à Bonneuil-sur-Marne étaient en grève et présentes au rassemblement au Ministère, avec les syndicats SNUDI-FO, SNUipp et CGT pour exiger le maintien des décharges complètes de direction. Leurs situations et revendications précises ont été laissées dans un courrier écrit remis au Ministère ce jour.

Mercredi 14 mars, à la demande et accompagnée par le SNUDI-FO 94, l'école Lallier B était reçue à la DSDEN, ainsi que Romain Rolland B de Bonneuil.

Mercredi 21 mars au matin, une délégation du SNUDI-FO 94 (Luc Bénizeau, Benoit Balordi, Christine Briant Bazin, Claudia Demir, Thierry Audin, Leslie Rubinsztajn) a été reçue pendant près de 3h30 par la DASEN, la secrétaire générale et l'IEN A. A cette occasion, parmi les nombreuses situations défendues, la délégation du SNUDI-FO 94 est revenue sur les écoles REP et REP+ perdant leurs décharges complètes. La DASEN s'est engagée à revoir la situation de 4 écoles en éducation prioritaire perdant une partie de leur décharge, dont Lallier et Romain Rolland.

Mercredi 21 au soir, la directrice de Lallier B apprenait que la décharge totale de son école était finalement maintenue.

Le SNUDI-FO se félicite de cette annonce. Elle montre qu'il ne faut rien lâcher et qu'en défendant toutes les revendications précises et chacune d'entre elles auprès des autorités, par la mobilisation en direction du ministre et de la DASEN, des reculs peuvent être imposés dès maintenant (1).

Ce qui est possible pour l'école Lallier B doit l'être pour toutes et chacune des écoles en éducation prioritaire perdant leur décharge, pour toutes et chacune des écoles en zone banale perdant leur décharge, pour toutes et chacune des écoles victimes d'une fermeture de classe, d'un poste de PDMQDC, pour le maintien des ZIL...

Plus que jamais l'heure est la mobilisation contre la carte scolaire, pour arracher toutes et chacune de nos revendications.

Créteil le 22 mars 2018

(1) Rappelons que notre intervention avait imposé à la DASEN d'abandonner son projet initial de faire des « CP12 » des postes attribués à titre provisoire dérogeant au décret de 1989 sur l'attribution des classes par le conseil des maîtres.